Le 15 novembre 2003

COMMENT OBTENIR UNE PROTECTION OPTIMUM A L'AIDE D'UN CASQUE

"la sécurité, la priorité de la ffct"

La mission de la FFCT est d'informer ses licenciés(ées) comment appréhender leur propre sécurité dans sa globalité. Depuis 1987, l'incitation au port du casque est incorporée dans les messages de prévention.
Le casque est un des équipements participant à assurer la protection de l'intégrité physique des cyclotouristes. En 2003 : 87,76 % de porteurs.

Chacun est libre d'assurer sa propre sécurité comme il l'entend
A condition de ne pas mettre en péril celle d'autrui.
(extrait des Règles fondamentales de sécurité)

Le port du casque relève de la responsabilité personnelle et de la liberté individuelle sauf dans les cas suivants : cyclotouristes mineurs, obligation par le club ou l'organisateur.

CONVAINCRE PLUTOT QUE CONTRAINDRE

Après le dépôt d'un proposition de loi, la FFCT est intervenue auprès de ministres, de parlementaires et a été auditée par le CNAPS (Conseil national des activités physiques et sportives) et par le conseiller sport auprès du Premier Ministre. Argumentaires développés : "Convaincre plutôt que contraindre", diminution de l'usage du vélo dans les pays où le port du casque est obligatoire, en Espagne retrait de la loi deux années après sa publication, en France chute prévisible de l'usage du vélo, du tourisme à vélo et des ses retombées économiques.

DES CONSEILS A APPLIQUER

Pour obtenir une protection optimum, le casque doit être :
- D'un modèle homologué (présence de l'étiquette "CE"),
- Adapté à la taille de la tête du porteur, il ne doit ni bouger ni comprimer les tempes,
- Positionné naturellement en évitant de le rejeter vers l'arrière,
- Maintenu par sa jugulaire correctement réglée pour qu'il ne se déplace pas en cas de chute,
- Echangé après un choc ou une chute même en l'absence de fissure visible.

NON NON OUI

POSITIONNEMENT SUR LA TETE

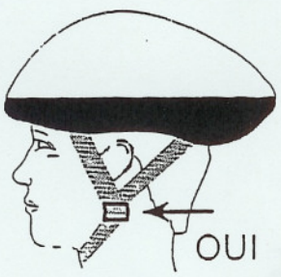

OUI

NON

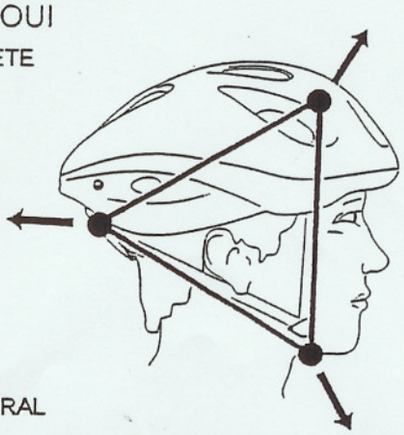

REGLE DU TRIANGLE EQUILATERAL

Assurés MMA : Indemnisation du casque détérioré pendant un accident, se reporter à la notice individuelle-support de la licence ou auprès du président de votre club

Fédération française de cyclotourisme - 12, rue Louis Bertrand - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 Fax : 01 56 20 88 99 - Site Internet : www.ffct.org - E-mail : info@ffct.org - minitel : 3615 FFCT, VTT, VELO (0,20 la minute)
Association publique - Agréée ministère des Sports n°19909 - agréée ministère du Tourisme n°AG 094 02 001

LE PORT DU CASQUE A LA FFCT

"C'EST CONVAINCRE AU LIEU DE CONTRAINDRE"

Décomptes effectués pendant les Semaines Fédérales sur au moins 1.000 cyclotouristes

1989 : 3,20 %

1990 : 5,20 %

1992 : 16,00 %

1993 : 20,20 %

1994 : 26,20 %

1995 : 38,10 %

1996 : 52,30 %

1997 : 59,09 %

1998 : 67,05 %

1999 : 71,40 %

2000 : 64,10 %

2001 : 67,01 %

2002 : 80,52 %

2003 : 87,76 %

2004 : 91,60 %

2005 : 92,95 %

2006 : 92,50 %

Fédération Française de Cyclotourisme
- Septembre 2006 -